

## Elaboration de l'annexe verte Natura 2000 du Schéma régional de gestion sylvicole de Auvergne Rhône-Alpes – avis et points de vigilance du CEN Auvergne (février 2024)

En tant que Conservatoire d'espaces naturels (CEN) agréé par l'Etat et la Région (art. L414-11 du Code de l'Environnement), le CEN Auvergne accompagne depuis de nombreuses années les politiques publiques en faveur de la biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes. Depuis de nombreuses années, il contribue à l'animation du réseau local Natura 2000 en assurant l'animation de plusieurs sites. En 2024, le CEN Auvergne est animateur de 24 sites sur ces trois départements d'intervention (Cantal, Haute-Loire et Puy-Dôme).

Suite à l'approbation du Schéma Régional de Gestion Sylvicole, la mise en place d'une annexe verte Natura 2000 est une nouvelle étape importante.

Le CEN Auvergne souhaite donc ici profiter de la concertation préalable du public pour faire part de plusieurs points de vigilance pour la rédaction de cette annexe.

En matière de sylviculture, les sites Natura 2000 constituent des zones où il convient de privilégier la sylviculture mélangée à couvert continu souvent appelée Sylviculture Irrégulière Continue Proche de la Nature (SICPN) qui permet :

- D'améliorer à la fois la valeur économique ET la fonctionnalité écologique des peuplements forestiers ;
- De travailler de manière à favoriser une diversité en essences, une diversité de strates de végétations et de classes d'âges des arbres ;
- De favoriser la régénération naturelle en pratiquant des interventions fréquentes et légères. La régénération naturelle permet de laisser la possibilité aux essences forestières les mieux adaptées de pousser. C'est celles-ci qui pourront ensuite être sélectionnées lors de la sylviculture et exploitées ;
- De préserver la fertilité des sols ;
- De s'inscrire dans le respect des processus naturels et des grands principes qui régissent la dynamique de l'écosystème forestier, ce qui augmente la capacité de résistance et de résilience des peuplements face aux aléas (sécheresses, problématiques sanitaires, tempête etc...) ;
- D'appréhender une gestion multifonctionnelle de la forêt qui intègre les enjeux de production, environnementaux, paysagers, sociaux et de protection des sols.

Le modèle de sylviculture par coupe rase et plantation n'est pas celui que préconise le CEN Auvergne dans les zones Natura 2000. De plus le changement climatique rapide rend l'efficacité des plantations particulièrement aléatoires.

Dans les sites Natura 2000, il convient de :

- Maintenir et encourager le développement d'une sylviculture à couvert continu,
- Favoriser la régénération naturelle,
- Favoriser les essences autochtones de l'aire biogéographique « Massif central »,
- Accepter l'évolution d'un habitat forestier vers un autre, la conservation d'un habitat d'intérêt communautaire doit être réfléchi à l'échelle biogéographique (déplacement en latitude et en altitude).
- Favoriser le développement d'une trame de vieux bois (réserve biologique, îlots de sénescence, arbres habitats) qui contribue à la fonctionnalité de l'ensemble de l'écosystème

forestier : fertilité des sols, capacité de régénération, stockage de carbone, biodiversité et intérêt patrimonial, résilience, résistance et génétique, santé de la forêt, protection face aux chutes de blocs. Cela passe par la préservation des forêts anciennes et des peuplements biologiques matures.

- Ne pas introduire volontairement des espèces exotiques envahissantes

De manière plus générale, il convient tout particulièrement en site Natura 2000 d'adapter la gestion aux enjeux de biodiversité présents :

- Ne pas réaliser de travaux forestiers (abattage, débardage) en période sensible (période de reproduction et d'hibernation propre à l'espèce concernée) autour d'un gîte ou d'un nid d'espèce de l'annexe I de la Directive Oiseaux et d'espèces de l'annexe II de la Directive Habitats (selon porté à connaissance par la structure animatrice).
- Ne pas intervenir dans des milieux d'intérêt communautaire particulièrement sensible comme les tourbières boisées (91D0\*)
- Prendre en compte, dans un objectif de préservation, des milieux connexes à la forêt comme des zones de landes, de pelouses, éboulis ou autres habitats pouvant contribuer à la mosaïque du site
- Lors de la réalisation de coupes, chercher à limiter le risque d'érosion (en évaluant tout d'abord les facteurs de risque tels que la pente, le substrat, la végétation au sol, puis en adaptant la surface d'intervention et les techniques d'exploitation).